



Informations aux parents

Document de référence pour l'année scolaire 2024-2025
École des Deux-Rives



TABLES DES MATIÈRES

Absence pour la période des cours	2
Circulation et déplacement	2
Collation et repas du diner	3
Communications	3
Horaire de l'école.....	4
Maladie.....	4
Service de garde.....	4
Suspension de cours et fermeture de l'école.....	5
Température	5
Tenue vestimentaire.....	5
Urgence.....	6
Voyage et tournois	6
 ANNEXE :	
Signalisation de la cour d'école	7

► ABSENCE POUR LA PÉRIODE DES COURS

Il existe deux moyens de signaler l'absence de votre enfant :

- En communiquant avec la secrétaire au numéro 418 228-5541, poste 71590.
- En utilisant votre compte Mozaïk-Portail Parent ou par l'application mParent.

Quoi qu'il en soit, il est obligatoire de motiver l'absence de votre enfant et d'en préciser le motif.

► CIRCULATION & DÉPLACEMENT

Vous venez reconduire ou chercher votre enfant? Vous avez un rendez-vous avec un intervenant scolaire?

MATIN

- Si votre enfant arrive en autobus, il descend à l'avant de l'école comme prévu.
- Si vous venez reconduire votre enfant, vous le faites descendre au débarcadère et vous devez faire le tour de l'école en respectant la signalisation.
- Aucun parent ne peut le laisser devant l'école, car ces stationnements sont réservés aux autobus.

MIDI

- Si vous venez reconduire votre enfant, vous le faites descendre au débarcadère et vous devez faire le tour de l'école en respectant la signalisation.

SOIR

- Si votre enfant quitte en autobus, il embarque à l'avant de l'école comme prévu.
- Si vous venez reconduire votre enfant, vous le faites descendre au débarcadère et vous devez faire le tour de l'école en respectant la signalisation.

Aucun parent ne peut venir chercher son enfant en passant à travers les autobus. La priorité est aux autobus.

En tout temps, vous ne pouvez pas vous retourner dans l'entrée pour sortir du stationnement.

DANS L'ÉCOLE...

- À votre entrée dans l'école, nous vous demandons de patienter à la réception; la secrétaire à l'accueil vous répondra.
- En aucun temps, les parents ou autres visiteurs ne sont autorisés à circuler dans l'école ou sur la cour d'école.

Plusieurs motifs justifient cette attente; tous sont liés à des raisons de sécurité et d'encadrement de vos enfants.

► COLLATION ET REPAS DU DÎNER

Voulant faire la promotion d'une saine alimentation et pour protéger les élèves présentant des allergies, nous devons baliser les collations et les aliments consommés pendant l'heure du dîner et pendant les collations.

- Privilégier les collations « santé » : les fruits, les légumes et les produits laitiers.
- Les barres de chocolat, les friandises et les croustilles sont à éviter.
- Aucun aliment ne doit contenir des noix et arachides.

TRAITEUR

L'école offre le service d'un TRAITEUR pour les repas du midi. Ce service est indépendant et pour tout problème ou commande, veuillez communiquer avec celui-ci au : 418 228-1112.

La commande des repas s'effectue en ligne à : marcobergerontraiteur.com

Des cartes-repas peuvent également être achetées.

► COMMUNICATIONS

Voici les quatre médiums officiels de communication :

- **SITE INTERNET**

On y retrouve différents documents de référence. À consulter au besoin :
deux-rives.cssbe.gouv.qc.ca/

- **PAGE FACEBOOK PARENTS**

On y diffuse la vie de l'école, soit différentes activités et événements qui touchent tous les élèves de l'école.

- **INFO-PARENTS (ENVIRON UNE FOIS PAR MOIS) ET COURRIELS DE L'ÉCOLE**

On y diffuse les informations officielles provenant de la direction et autres intervenants de l'école.

- **PLATEFORME DES ENSEIGNANTS**

Chaque titulaire au primaire et chaque enseignant au secondaire vous informera de la plateforme utilisée pour communiquer avec vous.

*Il est important de prendre connaissance des communications de l'école afin d'assurer le suivi des apprentissages et du comportement de votre enfant, mais aussi connaître les modalités liées aux activités, sorties et événements de l'école.

► HORAIRE DE L'ÉCOLE

	PRIMAIRE	SECONDAIRE
Période 0 (Sports-Études)		7 h 55 à 9 h 10
Période de cours	8 h 15 à 9 h 09	9 h 20 à 10 h 35
Récréation		10 h 35 à 10 h 55
Période de cours	9 h 09 à 10 h 03	10 h 55 à 12 h 10
Récréation	10 h 03 à 10 h 23	
Période de cours	10 h 23 à 11 h 17	
Dîner	11 h 17 à 12 h 22	12 h 10 à 13 h 20
Période de cours	12 h 22 à 13 h 46	13 h 20 à 14 h 35
Récréation	13 h 46 à 14 h 06	14 h 35 à 14 h 55
Période de cours	14 h 06 à 15 h	14 h 55 à 16 h 10

► MALADIE

Pour des raisons de respect évidentes des autres élèves et du personnel, nous vous demandons de garder votre enfant à la maison si celui-ci fait de la fièvre ou d'autres symptômes évoquant une infection comme les vomissements.

Si votre enfant ne se sent pas bien et que nous jugeons qu'il n'est pas apte à être en cours, nous communiquerons avec vous afin que vous veniez le chercher.

Il est donc important pour nous d'être en mesure de communiquer avec un parent ou une personne mandatée par celui-ci (contact d'urgence).

► SERVICE DE GARDE

COORDONNÉES

- 418 228-5541 poste 57510 : Responsable du service de garde
- 418 228-5541 poste 57650 : Éducatrice du matin et de la fin de journée
- sg.deux-rives@cssbe.gouv.qc.ca

TROIS PÉRIODES D'OUVERTURE PAR JOUR

- 7 h à 8 h
- 11 h 17 à 12 h 22 (pour tous les élèves qui dînent à l'école)
- 15 h à 17 h 30

ABSENCE DE L'ÉLÈVE LE MIDI

Le parent donne son autorisation pour que l'élève aille dîner ailleurs un midi de temps à autre ou le parent vient chercher l'élève pour un rendez-vous entre 11 h 17 et 12 h 22?

** Vous devez informer le service de garde sinon l'enfant ne pourra quitter l'école. **

- Un message signé et daté envoyé par courriel.
- ou
- Message laissé sur la boîte vocale 418 228-5541 poste 57510 avant 10 h 45.

Pour les enfants qui ont l'autorisation du parent de sortir souvent, il est possible de demander un droit de sortie à l'année par courriel ou en le mentionnant par écrit.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

- À son arrivée, votre enfant n'a pas le droit de circuler dans l'école; il doit se rendre immédiatement au service de garde au local 116, dans l'aile gauche de la cafétéria.
- Lorsque le parent vient chercher son enfant en après-midi, un mémo dans la porte de ce local indique aux parents où le récupérer.
- Il est possible de se stationner sur les côtés ou à l'arrière de l'école, car le stationnement avant est réservé aux autobus.

À ce moment, le parent peut entrer par la porte AVANT ou par la porte ARRIÈRE (P-10).

► SUSPENSION DE COURS ET FERMETURE D'ÉCOLE

- En cas de suspension de cours, le service de garde sera **OUVERT**.
- En cas de fermeture d'établissement, le service de garde sera **FERMÉ**.

Afin de vraiment distinguer les deux situations, nous vous invitons donc à la vigilance quant au message diffusé sur les différentes plateformes (radio, site Internet du CSSBE, facebook, etc.)

► TEMPÉRATURE

En cas de grand froid ou de pluie, nous gardons les élèves du primaire à l'intérieur. Nous utilisons notre jugement et nos décisions sont basées sur la charte des températures élaborée par la Société Canadienne de Pédiatrie.

► TENUE VESTIMENTAIRE

Le port du chandail (t-shirt et/ou coton ouaté) à l'effigie de l'école des Deux-Rives est obligatoire.

Le port du coton ouaté personnel est autorisé uniquement dans les déplacements entre l'entrée et le casier. En d'autres temps, celui-ci n'est pas autorisé.

En tout temps, la culotte courte doit être d'une longueur acceptable, décente et confortable pour l'élève dans sa routine scolaire.

Si tel n'est pas le cas, l'élève devra aller se changer avec les vêtements qu'il a dans son casier ou en se présentant au secrétariat pour un prêt d'uniforme.

Le parent sera mis au courant du non-respect lié à la tenue vestimentaire de son enfant.

► URGENCE

Il est essentiel que nous puissions communiquer avec un parent en cas d'urgence.

Si pour différentes raisons, votre occupation ne vous permet pas d'être joignables rapidement, assurez-vous de communiquer avec l'école et de nommer une personne (contact d'urgence) que nous pourrions contacter.

► VOYAGE ET TOURNOIS

- Les enseignants ne prépareront pas de travaux pour les élèves avant qu'ils ne quittent pour un voyage.
- Les enseignants ne feront pas le suivi des documents si le parent décide de les travailler avec son enfant à la maison.
- Les enseignants qui diffusent leur planification sur une plateforme web continueront de le faire.
- Nous recommandons fortement à l'élève qui s'est absenté de se présenter en récupération; non pas pour une leçon privée, mais pour obtenir différentes explications.

Respect, Engagement, Collaboration

La direction de l'école des Deux-Rives



Message important – Signalisation de la cour d'école

